



Conditions générales

Académie Suisse de sécurité - Franchise Vaud

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

- Toute inscription implique le paiement total du cours.

Les modalités suivantes peuvent être admises :

- Le paiement total du cours doit être effectué au plus tard 10 jours avant le début de la formation.
- Seul le paiement intégral garantit l'inscription et la délivrance des Attestations, Certificats et Diplômes.
- Si une personne annule sa participation en cas de maladie ou accident, le paiement total reste dû. Toutefois, elle peut rattraper le ou les cours manqués ultérieurement, en accord avec le formateur et sur présentation d'un Certificat médical. Dans les autres cas, le montant reste dû.

ASSURANCES

- Le participant est couvert par une RC individuelle.
- Pour suivre une formation de tir, la RC individuelle doit préciser que la pratique du tir sportif est couverte. De plus le participant doit signer un Règlement spécifique, fournir une carte d'une société de tir ou une carte de police ou un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

VALIDATION DES ACQUIS

- Une attestation de participation au cours est remise pour chaque stage ou cours achevé.
- Quand la formation le prévoit, un Certificat ou un Diplôme est remis en fin de formation si les conditions d'examens sont remplies.

DOCUMENTS

- Les documents transmis durant la formation suivie restent la propriété de l'Académie Suisse de Sécurité – Franchise Vaud.
- Il est formellement interdit de les transmettre à des tiers ou de les utiliser pour donner soi-même une formation.

PROTECTION DES DONNEES

- L'Académie Suisse de Sécurité – Franchise Vaud s'engage à ne pas communiquer les données des participants à des tiers non autorisés.
- Les données personnelles sont traitées conformément aux garanties de confidentialité et aux mesures de sécurité prévues par les Réglementations en vigueur.

ENGAGEMENT ET ETHIQUE

- Tout participant s'engage à ne faire qu'un usage légitime des techniques vues et apprises durant la formation.

PARTICIPATION

- La direction du cours se réserve le droit de reporter à une date ultérieure une formation si la participation est inférieure à 3 personnes. Dans ce cas le secrétariat de l'Académie Suisse de sécurité – Franchise Vaud informe personnellement chaque participant au minimum une semaine à l'avance.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

- La direction de l'Académie Suisse de Sécurité – Franchise Vaud décline toutes responsabilités en cas de non-respect des conditions générales.
- En cas de litige, les parties font éllection de domicile au greffe du Tribunal de district de Nyon.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Toute commande ou inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes Conditions Générales (CG), dont le client reconnaît avoir pris connaissance avant de passer commande.
- La validation de la commande vaut acceptation tacite et entière des CG en vigueur à la date de la commande.

Remarque : Si seules les dénominations masculines sont utilisées dans ce document, les dénominations féminines sont systématiquement sous-entendues.

Version du 1^{er} janvier 2026